COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

---------- * ----------

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

CONTEXTE GENERAL

Les Lois de finances se succèdent et confirment toujours un peu plus un contexte de rigueur et d'économies des budgets des collectivités locales.
L'expertise et la maîtrise des finances publiques se renforcent indéniablement dans la gestion de l'échelon local à travers la nouvelle contractualisation financière entre l'Etat et les plus importantes collectivités, Régions, Départements, communes et EPCI à fiscalité propre dont les dépenses de fonctionnement du budget principal en 2016 sont supérieures à 60 M €. A cela s'ajoute le dispositif d'expérimentation de la certification des comptes au cours duquel 25 collectivités, dont la communauté de communes Calvi Balagne, vont tester et mettre en œuvre durant 6 ans, les procédés de conformité des états financiers en vue de la certification des pièces comptables par tiers certificateur indépendant.
L'effort national de redressement des comptes publics perdure. Cette austérité s'inscrit dans un environnement toujours plus incertain au regard de la réforme visant la suppression du principal impôt local, la taxe d'habitation. Les collectivités se dirigent de plus en plus vers une perte de leur autonomie financière par la diminution continue du pouvoir fiscal local compensé par des dotations nationales fixes voire dégressives.

L'intercommunalité Calvi Balagne, particulièrement entreprenante sur cette thématique, doit préserver un équilibre entre une gestion efficiente des deniers publics et la montée en puissance de la collectivité au regard des nouvelles compétences transférées.

Nous pouvons affirmer, par expérience, que la recherche de l'optimisation financière n'est pas en contradiction avec les orientations de développement et d'investissement de la communauté de communes.

La communauté souhaite poursuivre, en 2018, sa rigueur de gestion, préserver le niveau global de ses recettes et sa bonne santé financière pour garantir sa capacité d'investissement. La suppression des conseils départementaux ne sera probablement pas sans incidence sur les financements alloués aux projets de la communauté de communes. Une période de transition, le temps de la mise en place de la Collectivité Unique, imposera sûrement un décalage plus important des encaissements des subventions.

Les dépenses de fonctionnement évoluent chaque année à un rythme de croissance régulier, mais mesuré en relation avec les objectifs assignés, en corrélation avec l'accroissement des compétences et des services de la communauté.
L'enveloppe habituelle nécessaire au 'train de vie' de la collectivité est maîtrisée, tout en permettant aux différents services d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions possibles, selon une approche qualitative de la gestion des compétences.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-242020105-20180221-2018-3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/02/2018

Les enveloppes globales de fonctionnement peuvent être reconduites dans des proportions similaires, trois nouvelles lignes doivent cependant être renforcées : le développement économique et la gestion de la Taxe de Séjour Intercommunale, services structurés récemment en 2017 et l'instruction des autorisations de droits des sols.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN FONCTIONNEMENT

BUDGET SERVICE GENERAL

L'exercice 2018 doit garantir la perpétuelle montée en charge des services de la collectivité (mise en œuvre de la GEMAPI à compter du 1er janvier 2018) tout en maintenant des dépenses globales de fonctionnement dans une fourchette contenue.
Ainsi, plusieurs services se voient confirmés ou renforcés :

- La police de l'environnement qui s'est accrue en 2017 d'un deuxième effectif,
- L'instruction des autorisations d'urbanisme qui subit régulièrement une surcharge de travail nécessite un appui supplémentaire,
- Un service dorénavant exclusivement dédié au développement économique et à l'animation de la zone d'activités de Cantone,
- La perception en 2018, pour la première année, de la Taxe de séjour à l'échelle intercommunale,
- L'élargissement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que la collecte des déchets au porte à porte à titre expérimental pour une nouvelle commune
- La communauté devra renforcer les moyens humains nécessaires à l'expérimentation de la certification des comptes
- La mise en œuvre de la GEMAPI
- Le transfert du SPANC

Le déficit annuel du complexe sportif se creuse en 2017, alors que le niveau de recettes de l'établissement est très stable.
Le mode de gestion et les charges relatives à l'ouverture de la salle multisports sont étudiés et seront proposés en commission ainsi qu'à l'assemblée délibérante au cours du premier semestre 2018.
Des investissements sont à prévoir de manière régulière pour améliorer le fonctionnement et le maintien en bon état du bâtiment.

Les charges et recettes de fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage présentent un déséquilibre financier dû à la faiblesse des encaissements, dont la tendance se confirme au gré des exercices.

L'année 2018 devra probablement assurer la mise en place de la GEMAPI et l'anticipation des transferts des compétences imposées par la loi NOTRe : transfert du Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPANC.

La communauté souhaite continuer les partenariats de projets établis à la l'échelle de la Balagne : Schéma de Cohérence Territorial, Schéma territorial de randonnées, Signalétique touristique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-242000165-[illegible]
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : [illegible]

La solidarité financière entre l'échelon intercommunal et les communes à travers les reversements de fiscalité par la Dotation de Solidarité Communautaire peut se maintenir à un bon niveau.

Le résultat N-1 reporté à la section de fonctionnement diminue à une enveloppe arrondie de 1 600 000 € depuis l'exercice 2017. Précédemment, il s'élevait à 2 000 000 €.
Le résultat de l'exercice est pour la première fois négatif. Cela confirme la tendance de l'an passé qui se traduit par un équilibre précaire. Le résultat est de – 13 630 €.

Nous devons ainsi :

- préserver une capacité d'autofinancement de la section d'investissement afin d'accomplir les programmes structurants en phase de concrétisation ou de réalisation, tout en maintenant un taux d'endettement faible. Pour cela, la recherche de financements doit accompagner de façon systématique la conception des projets.
- Etudier les pistes de réflexion en vue de la prise en charge des futurs frais de fonctionnement des principaux équipements à créer, et particulièrement le centre culturel.

En produit, la politique fiscale peut rester stable pour l'exercice 2018. Les incertitudes liées à la suppression de la Taxe d'habitation ne permettent pas, à l'heure actuelle, de prendre des dispositions particulières, d'autant que ces ressources représentent 60 % du budget.
Une majoration du taux de fiscalité professionnelle, à travers la Cotisation Foncière des Entreprises, (CFE), pourrait être envisagée à l'avenir en cas de besoin impérieux car celui-ci est inférieur à 75 % de la moyenne nationale des communautés de communes en Fiscalité Professionnelle Unique.
Dans ce cas de figure une marge de progression de 5 % par an serait possible.
Les produits des taxes ménages permettent cependant d'équilibrer le budget, et ce malgré la baisse de la DGF et les variations des reversements de péréquation.
Il n'est ainsi pas nécessaire d'anticiper une majoration de taux de Taxe d'Habitation et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties dans le cadre de la fiscalité additionnelle.

DEPENSES/ RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Structure et évolution des dépenses 2017 de fonctionnement

Excédent de la section de fonctionnement : 1 622 568.05 € (2 171 062.28 € en 2016)
Dépenses :

Charges à caractère général : 757 213 €	11 %
Charges de personnel : 948 437 €	14 %
Reversement aux communes et péréquation : 3 904 522 €	57 %
Amortissements : 697 315 €	10 %
Autres charges : 325 190 €	5 %
Intérêt des emprunts : 130 858 €	1.9 %

Total des dépenses de fonctionnement : 6 763 632 (5 905 300 € en 2016)

Variation maximale envisagée en 2018 : + 1.5 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-242020103-20180221-2018-3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/02/2018

Structure et évolution des recettes 2017 de fonctionnement

Résultat précédent reporté : 1 636 198 € (2 042 491.54 € en 2016)
Recettes :
Produits des services (complexe sportif, aire d'accueil des gens du voyage, enlèvements des véhicules épaves, service urbanisme) : 221 960 € 2.6 %
Impôts et taxes : 4 989 802 € 60 %
Dotations : 1 292 533 € 16 %
Divers et produits exceptionnels : 46 737 € 0.5 %
Total des recettes de fonctionnement : 8 386 200.15 € (8 076 362.85 € en 2016)

DEPENSES/ RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Structure et évolution des dépenses 2017 d'investissement

Résultat de la section d'investissement : +392 131.38 € (30 074.56 € en 2016)
Dépenses :
Remboursement en capital de la dette : 54 444 € 4 %
Immobilisations incorporelles : 104 078 € 8.3 %
Subventions d'équipements versées : 223 413 € 18 %
Immobilisations corporelles : 269 748 € 22 %
Immobilisations en cours : 392 184 € 32 %
Total des dépenses d'investissement : 1 239 198 € (1 714 044 € en 2016)

Variation envisagée en 2018 : + 100 %

Structure et évolution des recettes 2017 d'investissement

Recettes :
FCTVA: 45 742 € 2.8%
Capitalisation fonctionnement : 594 000 € 36 %
Subventions d'équipements : 262 847 € 16%
Total des recettes d'investissement : 1 631 330.34 € (1 744 119.23 € en 2016)

BUDGET ORDURES MENAGERES

La section de fonctionnement, équilibrée depuis 2015, présente en 2017 un résultat réel d'exploitation négatif de 258 383 € (hors abondements spéciaux, excédent reporté et subvention d'équilibre du budget général).
Nous tenterons de contenir ce déficit tout en répondant aux nouvelles exigences. Les efforts consentis en faveur du tri sélectif et l'amélioration de la qualité du service en sont les principales raisons.
Des investissements importants en matériels doivent être prévus (bacs, véhicules poids lourds) et des travaux doivent se poursuivre (réaménagement des points de regroupements, travaux de construction d'équipements structurants).

Le renforcement de la collecte des flux au porte à porte dans un second village représente des charges de fonctionnement croissantes. Une perte de ressources importante est désormais à prendre en compte : le Syvadec ne rembourse plus la prestation de transfert des déchets depuis 2017.
Le service des ambassadeurs du tri sélectif devra être renforcé en période estivale et devra rester très mobilisé pour assurer l'amélioration des performances assignées et par conséquent accroître les économies de la cotisation Syvadec. La performance du tri sélectif se traduit financièrement par cette économie de cotisation en fonction des tonnages d'ordures ménagères traités mais aussi par la réversion de la part du Syvadec des rétributions des éco organismes.

La fiscalité, stabilisée à un taux de 16 % depuis quelques années, croît régulièrement grâce à la dynamique des bases. La redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères connaît une nette progression de 16.5 %. Ces deux ressources principales ne suffisent pas à elles seules à assumer l'intégralité des frais de fonctionnement.
La réflexion globale sur les modalités d'intégration d'une part incitative personnalisée au tri des déchets est menée de façon progressive chaque année sur plusieurs catégories de producteurs (professionnels, ménages, organisateurs de manifestations, entreprises de la zone d'activité).

DEPENSES/ RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Structure et évolution des dépenses 2017 de fonctionnement

Excédent de la section de fonctionnement : 160 719.60 € (348 149.82 € en 2016)
Dépenses :

Charges à caractère général : 1 011 467 €	20.7 %
Charges de personnel : 1 956 480 €	40 %
Amortissements : 315 067 €	6.4%
Autres charges : 1 588 028 €	33 %
Titres annulés : 10 485 €	0.2 %

Total des dépenses de fonctionnement : 4 881 529 €

Variation maximale envisagée en 2018 : + 2 %

Structure et évolution des recettes 2017 de fonctionnement

Résultat précédent reporté : 346 307 € (264 726.68 € en 2016)
Recettes :

Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 895 184 €	18 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 3 321 507 €	66 %
Dotations et participations : 90 122 €	1.7 %
Divers : 24 536 €	0. %
Produits exceptionnels : 246 102 €	4.8 %

Total des recettes de fonctionnement : 5 042 248 €

DEPENSES/ RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Structure et évolution des dépenses 2017 d'investissement

Résultat de la section d'investissement : + 377 382 € (476 973.95 € en 2016)
Dépenses :
Immobilisations corporelles : 673 148 € 85 %
Immobilisations en cours : 30 440 € 3.8 %
Total des dépenses d'investissement : 1 024 296 €

Variation envisagée en 2018 : + 100 %

Structure et évolution des recettes 2017 d'investissement

Résultat précédent reporté : 476 973 € (108 423 € en 2016)
Recettes :
Amortissements : 315 067 € 27 %
FCTVA: 54 853 € 4.7%
Subventions d'équipements : 320 089 € 27.5 %
Total des recettes d'investissement : 1 166 983 €

STUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Service général :
Zone Tranche n°1
Montant initial emprunté 1 679 000 € Année 2004 Durée 30 ans
Taux d'intérêt fixe 5.43 %
Capital restant dû au 31/12/2017 : 1 156 432.21 €

Service technique :
Garage services techniques
Montant initial emprunté 330 000 € Année 2009 Durée 25 ans
Taux d'intérêt fixe 5.22 %
Capital restant dû au 31/12/2017 : 245 198.28 €

Zone de Cantone – Extension du lotissement
Montant initial emprunté 400 000 € Année 2013 Durée 5 ans
Taux d'intérêt actualisé 2.36%
Capital restant dû au 31/12/2017 : 40 000 €

Ligne de Trésorerie
Montant mobilisable à convenance 1 000 000 € Année 2017 Durée 1 an
Taux d'intérêt éonia + marge 1.5%
Consommation au 31/12/2017 : 500 000 €

EQUIPEMENTS 2018 et INVESTISSEMENTS PLURIANNUELS PREVISIONNELS

Les montants sont exprimés TTC

DEPENSES

Opérations structurantes

- Aménagement de la halle du complexe sportif *(maîtrise d'œuvre, travaux, divers)* .. ... 1 000 000 €
- Complexe sportif *(divers)* :.....250 000 €
- Stade et ateliers annexes (*programmation, maîtrise d'œuvre, divers)*..... ..... 75 000 €
- Centre culturel (*maîtrise d'œuvre, Amo, contrôleurs, divers)*..... 850 000 €
- Incendie, *Investissements PLPI, installations nouvelles d'hydrants* ..... 280 000 €
- Création de bureaux pour le siège de la communauté ..... 350 000 €
- Programme TEPCV ..... 200 000 €

Services techniques

- Acquisition de véhicules de collecte des déchets..... 750 000 €
- Substitution du parc automobile thermique VL en voitures électriques ..... 150 000 €
- Aménagements Notre Dame de la Serra *(divers)*..... 50 000 €
- Tri sélectif (*aménagements de PAV)* ..... 280 000 €
- Acquisition de bacs et de contenants pour le tri sélectif..... 120 000 €
- Aménagement de l'extension du dépôt des services techniques ..... 35 000 €
- Quai de transfert – Recyclerie principale *(acquisition foncière, programmation, divers)*... 450 000 €
- Installation de caméras de vidéosurveillance..... 85 000 €

Zone de Cantone

-Actions de requalification : ..... 250 000 €

RECETTES

Le résultat antérieur reporté est important et représente près d'un tiers des recettes. Les encaissements de subventions et du produits des ventes devraient s'accélérer en 2018 tout comme le FCTVA au regard des programmes qui sont réalisés ou en fin de réalisation:

- aménagement de la salle multisports du complexe sportif
- travaux d'extension de la zone d'activités économiques de Cantone
- programme global d'investissement pour la gestion des déchets et la valorisation du tri sélectif

Une attention toute particulière est à apporter à la recherche de partenariats financiers pour assurer un taux de financement maximal pour l'ensemble des investissements.
Les encaissements énoncés ci-dessus échelonnés au gré de l'avancement des projets devraient permettre de maintenir l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL

Les effectifs de la communauté de communes Calvi Balagne s'élèvent à :

Administration générale

1 Directeur Général des Services
1 Accueil, gestion des rôles, bons de commande
1 Secrétariat général
1 Comptabilité - GRH
1 Finances et gestion,
1 Gestionnaire Taxe de séjour intercommunale
1 Développement économique – Gestionnaire de zone d'activité
¾ Travaux et commande publique

Urbanisme

1 Instructeur des autorisations du droit des sols
1/10e assistant instructeur
¼ Contrôleur des autorisations du droit des sols

NATURA 2000

1 Animateur

Police intercommunale

1 gardien de police de l'environnement
1 assistant de police

Services techniques

1 Directeur des services
1 Chef d'équipes
1 Chef de garage
1 assistant au chef de garage
4 responsables de secteur
11 Chauffeurs
18 Ripeurs

Services des espaces verts

1 Responsable espaces verts
1 Apprenti

Complexe sportif

1 Directeur d'établissement
1 gardien
2 agents d'accueil
2 agents d'entretien
1 chef de bassin
3 Maître Nageurs Sauveteurs

Aire d'accueil des gens du voyage
1 Gardien

Quai de transit des ordures ménagères
1 Gardien

Ambassadeurs du tri sélectif
1 Responsable de service
1 Agent
1 contrat saisonnier

La communauté de communes compte 62 agents au 5 février 2017.

Pour faire face aux besoins saisonniers, la communauté de communes renforce les services techniques du mois d'avril au mois de décembre, une quarantaine de postes saisonniers chauffeurs et rippers sont à pourvoir.

Les dépenses de personnel tous services confondus sont réparties de la façon suivante :
- Service général : 376 780 €
- Police : 59 035 €
- Complexe sportif : 372 281 €
- Urbanisme : 72 373 €
- Gens du voyage : 29 320 €
- Natura 2000 : 19 218 €
- Développement économique : 16 309 €
- Taxe de séjour : 3 119 €
- Services Techniques : 1 956 480 €.

Les prévisions d'augmentation des charges de personnel relèvent de l'accroissement normal de ce poste de dépenses lié à la carrière des agents (promotions, avancements d'échelon, variation des charges patronales..).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/02/2018

REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

Les rémunérations des agents de la collectivité se composent des postes suivants :

Rémunération transversale à tous les agents :
- traitement de base indiciaire
- indemnité de résidence
- supplément familial de traitement
- indemnité de transport
- participation à la mutuelle labellisée : 25 € par agent + 5 € par enfant
- tickets restaurant : 220 unités annuelles, cotisation patronale taux de 60 %, valeur faciale 8.95 €, répartie entre 5.37 € pris en charge par la communauté et 3.58 € par l'agent.

Régime indemnitaire spécifique aux fonctions exercées :

- IEMP versée annuellement en décembre pour une partie des agents pour un montant de 608.10 € pour les Services Techniques
- IEMP versée mensuellement à un coefficient défini pour une partie des agents des Services Techniques
- IAT versée mensuellement à un coefficient défini à la discrétion du Président aux grades éligibles des Services Techniques
- Indemnité de Fonction de Sujétions et d'Expertise et Complément Indemnitaire Annuel, en lieu et place des IAT, IEMP, IFTS, PFR pour les filières administratives et sportives, ayant vocation à remplacer également le régime indemnitaire traditionnel des services techniques en 2018
- IFTS versement de l'indemnité forfaitaire d'heures supplémentaires en cas d'heures supplémentaires accomplies
- Indemnité d'astreinte pour certaines fonctions
- Prime d'intéressement collective pour les Services Techniques
- NBI pour les agents éligibles
- Indemnité de régisseur

La communauté de communes a autorisé deux avantages en nature :

- véhicule de fonction au DGS
- appartement gardien du complexe sportif

TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail des agents de la communauté de communes Calvi Balagne est défini comme suit :

La durée annuelle de 1607 heures * est calculée :

			365 jours
Repos hebdomadaire	52 x 2 =	-104 jours	
Jours fériés (moyenne annuelle)		- 8 jours	
Congés Fonction Publique Territoriale		- 25 jours	
			228
Congés locaux			226

La durée quotidienne est de 7,11 h (1607h/226j) soit 7h; pour une durée annuelle du temps de travail de 1607 heures sur 45,2 semaines travaillées.

Les aménagements de l'organisation du temps de travail ne donne pas lieu à des jours RTT.

Le cycle standard

Le cycle standard répond aux caractéristiques suivantes :

-le cycle de travail est hebdomadaire

-les bornes hebdomadaires du cycle sont fixées du lundi au vendredi inclus

1er. Service administratif

Le service est organisé avec 2 cycles :

- 9h-12h30/13h30-17h
- 8h30-12h/14h-17h30

La répartition des agents sur les cycles reste à la discrétion du Directeur Général des Services en fonction des nécessités de service.

2e. Tri sélectif

Travail sur 5 jours, du lundi au samedi avec rotation des agents pour les jours de repos

- 6h-13h

3e. Quai de transfert

Travail sur 5 jours par cycle hebdomadaire selon les horaires suivants : (ouverture du lundi au samedi en basse saison, du lundi au dimanche du 1/06 au 30/09)

- 6h30-11h30/14h30-16h30

Le cycle saisonnier

Le cycle saisonnier répond aux caractéristiques suivantes :

-le cycle de travail est hebdomadaire sur 5 jours

-les bornes hebdomadaires du cycle sont fixes. Les jours travaillés peuvent être lundi au vendredi, samedi et dimanche, mais variables en fonction :

- ✓ d'une saison haute ou d'une saison basse,
- ✓ de l'été ou l'hiver.

1er. Gardiennage aire d'accueil des gens du voyage

Du lundi au vendredi

- 7h-11h/14h-17h

2e. Espaces verts

Du 1 juillet au 31 aout

- 6h-13h

Du 1 septembre au 30 juin

- 8h-15h en journée continue

3e. Encombrants

Du 1 septembre au 30 juin, du lundi au vendredi

- 7h-14h en journée continue

Du 1 juillet au 31 aout, en deux équipes du lundi au vendredi et du mardi au samedi

- 6h-13h en journée continue

Cycles annualisés

Pour le complexe sportif, l'annualisation permet d'organiser les cycles de travail de façon individualisés. Les plannings ainsi obtenus sont à la disposition des agents et peuvent faire l'objet de modification en fonction des nécessités de service avec un délai de prévenance d'une semaine.

L'annualisation se fait sur 2 périodes :

- ✓ Une période haute du 1 octobre au 31 mars
- ✓ Une période basse du 1 avril au 30 septembre

Avec une fermeture du complexe sportif :

du 11 juillet au 14 aout et du 21 décembre au 3 janvier

Périodes de prise des congés par les personnels affectés à ces installations.

4e. ETAPS

Annualisation du temps de travail	
6 semaines à 40h	240h
39 semaines à 34h	1 326h
2 semaines à 20,5h	41h
Total	1 607h

5e. Agents d'accueil

Annualisation du temps de travail

8 semaines à 39h	*312h*
30 semaines à 30h	1020h
7 semaines à 33h	231h
2 semaines à 22h	44h
Total	1 607h

6e. Agents d'entretien

Annualisation du temps de travail	
6 semaines à 39h	234h
39 semaines à 34h	1 326h
2 semaines à 23.5h	47h
Total	1 607h

7e. Gardien des installations sportives

Le décret n° 2002-813 du 3 mai 2002 fixe le temps de travail d'un gardien logé à 2 122 heures, composées d'un temps de travail effectif et d'un temps de gardiennage. Pour 45.2

semaines la durée hebdomadaire moyenne est de 47 h qui se répartissent de la façon suivante :

- ✓ Temps de travail effectif 35h
- ✓ Temps de gardiennage 12h

Annualisation du temps de travail

<u>Travail effectif</u>	
8 semaines à 39h	312h
30 semaines à 34h	1 020h
7 semaines à 33h	231h
2 semaines à 9.5h	19h
<u>Gardiennage</u>	
45 semaines à 12h	540h
Total	2 122h

Cycles spécifiques annualisés avec suggestions particulières

Le principe des suggestions particulières

La durée annuelle de travail peut être réduite, pour tenir compte de sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail, en cas :

- ✓ ou de travail le dimanche,
- ✓ ou de travail en horaires décalés,
- ✓ ou de travail en équipes,
- ✓ ou de modulation importante du cycle de travail,
- ✓ ou de travaux pénibles ou dangereux.

En fonction de la nature de leurs missions, les transporteurs, les chauffeurs et les ripeurs de la collecte des ordures ménagères bénéficient de ces suggestions particulières.

8e. Les transporteurs

Travail sur 4 jours, du lundi au samedi en rotation sur 2 agents
Du 15 juin au 15 septembre
- 0h-10h.

Du 16 septembre au 14 juin
- 2h-10h

Temps annualisé

14 semaines à 40 h	560 h
31.2 semaines à 32h	998 h
	1 558 h

<u>Soit une diminution du temps de travail de 48h/an</u>

9e. Collecte des ordures ménagères

Travail sur un cycle de 5 jours, du lundi au dimanche avec 1 dimanche sur 2 travaillé

- 5h-11h30

Temps annualisé

45,2 semaines à 32h30 1 469 h

Soit une diminution du temps de travail de 138h/an